



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Le mal-logement en France

Question écrite n° 45256

### Texte de la question

M. Hugues Renson attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès de la ministre de la transition écologique, chargée du logement, sur le mal-logement en France. Le 24 janvier 2022, la Fondation Abbé Pierre avait publié son 27e rapport annuel sur l'état du mal-logement en France. Le rapport pointe une intensification de la pauvreté et les effets durables de la crise sanitaire sur les conditions et l'accès au logement. Entre 2017 et 2020, le nombre de personnes sous le seuil de pauvreté a augmenté de 300 000 selon le rapport. Les 5 % les plus pauvres ont même perdu jusqu'à 0,5 % de leur pouvoir d'achat. La fondation signale que près de 4,1 millions de personnes sont considérées mal logées. On dénombre 1 068 000 personnes ne disposant pas d'un vrai logement personnel, elles sont sans domicile fixe (SDF), vivent dans des habitations de fortune, sont hébergées chez des tiers ou sont en chambres d'hôtel et plus de 2 millions habitent des logements sans confort (pas d'eau courante, toilettes communes sur le palier, moyen de chauffage très dégradé...). Outre la pénurie d'hébergements d'urgence, le rapport constate que la France manque de logements sociaux. Le rapport reconnaît toutefois que l'encadrement des loyers introduit par la loi Alur en 2014 et la loi Élan en 2018 commence à produire des effets bénéfiques en limitant la hausse des loyers. Aussi, avec la fin de la trêve hivernale, il souhaiterait connaître les mesures envisagées par le Gouvernement pour lutter durablement contre le mal-logement.

### Données clés

**Auteur :** [M. Hugues Renson](#)

**Circonscription :** Paris (13<sup>e</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 45256

**Rubrique :** Logement

**Ministère interrogé :** [Logement](#)

**Ministère attributaire :** [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [12 avril 2022](#), page 2332

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)